



**en exclusivité pour les cabinets d'expertise comptable
valable jusqu'au 31.01.2024**

BON DE COMMANDE

à adresser par courrier ou à nous retourner par e-mail à : immos@immos-tm.com

LE CLIENT :

Nom ou raison sociale du Client :

SIRET (pour les sociétés) :

Interlocuteur (Nom et Prénom) :

E-mail :

Adresse de facturation :

SAS VALLIS O.S.I 4 rue Jean-Henri Fabre 30133 LES ANGLES
--

1) ACQUISITION LICENCE LOCANORM (On Premise) : payable UNE SEULE FOIS pour une utilisation à durée indéterminée

OBJET	NOMBRE*	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT	Taux de TVA	TOTAL TTC
Acquisition Licence LOCANORM *		950,00 €		20,0%	

* La Licence est octroyée par site géographique (ou agence) utilisant le Logiciel LOCANORM.
Voir CGV au verso Articles 3 à 6.

2) MAINTENANCE LOGICIEL LOCANORM : obligatoire, elle permet de bénéficier de notre Assistance et de toutes les Mises à jour sans aucun surcoût.

Le montant **Mensuel** de la Maintenance de LOCANORM est de 30,00 € HT **par Licence**.

Payable trimestriellement, en début de chaque trimestre civil.

*** Pour toute souscription avant le 31/01/2024,
le trimestre de mise à disposition ainsi que le 1er trimestre civil de la maintenance sont offerts !**

Le paiement de la Maintenance débutera au 3ème trimestre après l'acquisition de LOCANORM

DEMANDEZ NOS TARIFS DÉGRESSIFS POUR LES COMMANDES GROUPÉES

Conditions Usuelles de Facturation et de Règlement
LICENCE : paiement unique de 100% à la commande ; la facture acquittée sera jointe à la livraison.
MAINTENANCE : Facturation répartie sur 4 trimestres au 1 ^{er} jour ouvrable de chaque trimestre civil, règlement en fin de mois.

CONSULTEZ NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO

Règlement de la commande

Je règle par chèque de Euros TTC adressé à : VALLIS O.S.I. - 4 rue Jean Henri Fabre - 30133 LES ANGLES

Je règle par virement bancaire à : VALLIS O.S.I. - IBAN : FR7610278065160006030630169 - BIC : CMCIFR2A

J'ai bien noté qu'une facture acquittée me sera envoyée à la livraison.

Votre Logiciel LOCANORM vous sera transmis par e-mail via un lien de téléchargement, après réception de votre règlement.

Si besoin vous pourrez bénéficier de notre assistance gratuite pour l'installation.

Pour toute question merci de nous écrire à l'adresse immos@immos-tm.com ou nous appeler au **04 90 15 11 40**

POUR LE CLIENT (ENTITE)	Signature - Cachet
Date :	

Conditions générales de ventes du logiciel LOCANORM

Article n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société VALLIS O.S.I. et de son client et s'appliquent de plein droit à toute commande du logiciel LOCANORM et ses accessoires (maintenance, SAV...). Toute prestation accomplie par la société VALLIS O.S.I. implique donc acceptation expresse et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Ces conditions générales de vente sont complétées par les dispositions du Contrat de Licence d'Utilisation des Logiciels de la société VALLIS O.S.I., tous deux consultables sur le site www.immos-tm.com.

Article n° 2 : Commande

Le Client remplit un bon de commande envoyé par VALLIS O.S.I. ou émanant du site www.immos-tm.com. Uniquement après réception du bon de commande et du paiement correspondant, la société VALLIS O.S.I. remet à ce dernier le logiciel via l'envoi d'un mail unique, avec lien de téléchargement associé à un code client unique.

Article n° 3 : Définition de la Licence

La Licence (ou Droit d'utilisation) est octroyée par site géographique (ou agence) utilisant le Logiciel LOCANORM. Exemple : si chaque filiale d'un Groupe gère ses contrats de location de façon indépendante, chaque filiale devra acquérir une Licence (ou Droit d'utilisation) et ce, même si les filiales sont connectées au serveur central du siège social ou du Data Center. À contrario, si une maison-mère gère de façon centralisée les locations de toutes ses filiales, une seule Licence suffit. **La Licence (ou Droit d'utilisation) est acquise une seule fois et pour une durée indéterminée.**

Article n° 3 : Maintenance du Logiciel LOCANORM

La souscription à la Maintenance de LOCANORM est obligatoire et permet de bénéficier de notre Assistance et de toutes les Mises à jour sans aucun surcoût. Le montant de la Maintenance s'élève, au jour de la conclusion du présent contrat, à 30 € HT par Mois et par Licence.

Article n° 4 : Prix

Les prix du logiciel et de ses accessoires (maintenance, SAV...) cédés sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande. La société VALLIS O.S.I. s'accorde le droit de réviser ses tarifs annuellement.

Article n° 5 : Remise exceptionnelle

Pour toute souscription **avant le 31/01/2024**, les membres de l'Ordre des Experts-Comptables bénéficieront de la gratuité de la maintenance pour le trimestre de mise à disposition ainsi que pour le premier trimestre civil qui suit l'acquisition. La facturation de la Maintenance débutera au 3^{ème} trimestre après la mise à disposition.

Article n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque, soit par virement bancaire. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra s'acquitter de la totalité du prix de la licence du logiciel LOCANORM, en une seule et unique fois.

La Redevance de maintenance sera facturée trimestriellement d'avance en Janvier – Avril – Juillet – Octobre et sera payable suivant les indications portées sur la facture.

Le montant de la redevance de maintenance sera indexé chaque année civile par référence à la variation de l'indice SYNTEC publié en Juin de l'année de signature par rapport à l'indice SYNTEC qui sera publié au titre de Juin de l'année en cours.

Article n° 7 : Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, en vigueur au jour de la facturation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Article n° 8 : Livraison et installation

Le logiciel LOCANORM est livré au Client via l'envoi d'un mail unique, avec lien de téléchargement associé à un code client unique. Cette mise à disposition s'effectue uniquement du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf jours fériés.

Le Client procédera sous sa seule responsabilité à l'installation du progiciel qui fonctionne indifféremment en monoposte ou en réseau. Pour une utilisation en réseau, la configuration devra en outre permettre l'accès au(x) disque(s) dur(s) du réseau par le chemin UNC ou une lettre d'unité directement adressable. Si besoin le client pourra bénéficier gratuitement de notre assistance pour l'installation (service inclus dans la maintenance). Le matériel requis à minima pour le bon fonctionnement du Progiciel LOCANORM est celui qui correspond à un usage courant en bureautique, sans performance particulière, muni d'un des systèmes d'exploitation Windows™ supportés par Microsoft.

Le logiciel LOCANORM requiert un espace disque minimal de **1 Mo**.

Un pilote d'imprimante A4 mis à jour est requis à minima pour l'affichage des éditions à l'écran.

Le Progiciel LOCANORM est conçu uniquement pour l'environnement Microsoft Windows™. Les systèmes d'exploitation (OS) acceptés et entrant dans le cadre de la Maintenance de LOCANORM sont ceux qui sont supportés par la société Microsoft. Lorsqu'un système (OS) n'est plus supporté par Microsoft (exemple : Microsoft XP), il est simultanément exclu du cadre de la Maintenance de LOCANORM. VALLIS O.S.I. ne peut se porter garante du bon fonctionnement de LOCANORM sous d'autres systèmes que ceux mentionnés ci-dessus. Dès lors que le Client n'informe pas VALLIS O.S.I., par écrit motivé, d'une non-conformité du logiciel LOCANORM par rapport au bon de commande et ce, dans les quarante-huit heures à compter de son téléchargement, il est réputé avoir irrévocablement accepté le dit logiciel sans réserve.

Article n° 9 : Article de réserve de propriété

La société VALLIS O.S.I. conserve la propriété intégrale du logiciel LOCANORM (marque déposée) et en concède un seul droit d'utilisation (Licence) au Client. Ce droit est non transmissible et non exclusif au sein de la même entité économique et juridique. Ce droit n'autorise pas davantage l'Utilisateur à décoder ou tenter de décoder, outrepasser ou démanteler le système de protection intégré du Système ou de certains de ses composants, ni à le reproduire intégralement ou partiellement.

Article n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société VALLIS O.S.I. ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article n° 11 : Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Société VALLIS O.S.I., conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et le temps nécessaire pour traiter toute réclamation ou contentieux.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Vous pouvez faire une demande de portabilité pour les données que vous nous avez fournies et qui sont nécessaires à la gestion de notre relation contractuelle. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de NIMES (30).

Fait à Les Angles, le _____ (date)

_____ (signature du client)

_____ (signature du représentant légal la société VALLIS)